

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 12 février 2024

Délibération n° CP-2024-2962

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Agence des Mobilités - Renouvellement du calculateur d'itinéraire multimodal accessible sur le site internet mobilités.grandlyon.com - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charlot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. R. Debû, Mme H. Duvivier Dromain, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme C. Brossaud), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), M. R. Marion (pouvoir à Mme V. Brunel).

Commission permanente du 12 février 2024**Délibération n° CP-2024-2962**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Agence des Mobilités - Renouvellement du calculateur d'itinéraire multimodal accessible sur le site internet mobilités.grandlyon.com - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Infrastructures et Exploitation des Mobilités

La Commission permanente,

Vu le rapport du 24 janvier 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

L'opération conception, développement et mise en production du calculateur d'itinéraire multimodal pour un montant de 240 000 €, fait partie de la programmation pluriannuelle 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

Depuis 2015, le service ONLYMOOV devenu en janvier 2024 l'Agence des Mobilités en ligne à l'adresse www.mobilités.grandlyon.com, est le service d'information multimodale porté par la Métropole. Il propose sur son site internet, adapté à un affichage smartphone, un calculateur d'itinéraire multimodal. Il est également mis à disposition des partenaires souhaitant proposer un calculateur d'itinéraire sur leur site internet. Il s'agit d'un *widget* dédié permettant d'effectuer des recherches d'itinéraires tout en tenant compte des spécificités souhaitées (mode de transport, champs "De" ou "À" préremplis etc.). Actuellement, un peu plus d'une quinzaine de partenaires utilisent cet outil (communes, musées, entreprises, presse, etc.)

Ce calculateur propose en temps réel ou en prévisionnel, les meilleures options de mobilité pour aller d'un point A à un point B du territoire métropolitain. Il propose l'usage des différents modes de déplacement disponibles, ou une combinaison (transports en commun, TER, Car du Rhône, Rhônexpress, vélo, Vélo'V, marche à pied, autopartage, voiture individuelle), y compris en rabatement sur les parkings et parcs-relais.

Ce service est consulté en moyenne par plus de 5 000 utilisateurs par mois, soit plus de 60 000 recherches d'itinéraires par an (données 2022), avec des pics de consultation pouvant aller jusqu'à plus de 7 000 recherches lors des situations perturbées ou inhabituelles telles que des intempéries (neige, verglas), des incidents (coupure de circulation, manifestation, interruption de service transports en commun), des événements (salon, match, concert, etc.), ou pour accompagner les usagers occasionnels ou les nouveaux venus dans l'agglomération.

Ce calculateur s'appuie sur la plate-forme de données mobilité de la Métropole, www.data.grandlyon.com, qui agrège l'ensemble des informations de tous les opérateurs de mobilité sur le territoire, ainsi que sur un algorithme de plus court chemin, propriété d'un opérateur via un marché de prestation dédié.

Ce marché arrive à échéance en 2024 et il convient donc de renouveler ce cadre d'achat pour assurer la continuité de ce service.

II - Projet

Pionnière en 2015 à l'issue du projet Optimod'Lyon, il y avait très peu d'opérateurs économiques capables de proposer ce calculateur. Au premier renouvellement du marché en 2019, il y avait déjà un peu plus de concurrence. Pour ce nouveau renouvellement, les opérateurs potentiels seront plus nombreux, ce qui permettra aussi d'améliorer les conditions de continuité de service à chaque fin de marché.

Par ailleurs, à l'horizon 2028, la Société publique locale relation usagers, une fois les chantiers majeurs engagés, a vocation à prendre le relais sur cet outil d'information multimodale en reprenant en continuité le service de calcul d'itinéraire, mais en y adjoignant aussi la billettique.

Cette vision d'un outil de mobilité intégrée, permettant d'informer l'utilisateur sur l'offre de mobilité, de le guider dans son itinéraire et de lui offrir, en un seul outil, la possibilité d'acquiescer un titre de transport intermodal, constitue un des leviers de l'accompagnement au changement vers une mobilité individuelle moins dépendante de la voiture particulière en facilitant la compréhension et l'accès aux offres alternatives.

D'ici là, le service www.mobilites.grandlyon.com constitue une version en ligne de l'Agence des Mobilités, notamment avec les évolutions mises en production début 2024 :

- une entrée "tous modes par défaut",
- une personnalisation des contenus en fonction du mode sélectionné,
- des actualités positives dès la page d'accueil,
- un lien vers l'Agence des Mobilités pour bénéficier de conseils personnalisés,
- un lien vers les démarches en ligne pour bénéficier des aides en matière de mobilité : Box Zone à faible émission (ZFE), aide à l'achat d'un vélo, aide la conversion de son véhicule,
- une cartographie multimodale en temps réel et prévisionnelle,
- une cartographie des travaux en cours et à venir,
- une rubrique dédiée aux professionnels,
- une gestion en temps réel des vignettes Crit'Air autorisées tenant compte de la ZFE et des épisodes de pics de pollution.

Ainsi, pour la période 2024-2028, et afin d'assurer la continuité de ce service, le calculateur d'itinéraire disponible via www.mobilites.grandlyon.com doit être renouvelé.

Cette prestation externalisée comprend une première phase de conception, de développement et de mise en production. Cette phase s'appuie sur la base de l'outil existant mais sans pouvoir le réutiliser complètement du fait de la propriété intellectuelle appartenant exclusivement au prestataire actuel. Cette prestation sera suivie de quatre années d'hébergement, de maintenance et d'évolutions.

III - Coût

Le budget prévisionnel estimatif est de 240 000 € TTC pour cette phase de conception, de développement et de mise en production. Les coûts d'hébergement et de maintenance sont intégrés dans le budget annuel de fonctionnement du service www.mobilites.grandlyon.com.

Il est donc proposé l'individualisation partielle d'une autorisation de programme d'un montant de 240 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, pour le renouvellement du calculateur d'itinéraire multimodal accessible sur le site internet www.mobilites.grandlyon.com ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le renouvellement du calculateur d'itinéraire multimodal accessible sur le site internet www.mobilites.grandlyon.com.

2°- Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains pour un montant de 240 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 150 000 € en dépenses en 2024,
- 90 000 € en dépenses en 2025,

sur l'opération n° OP08O9901.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 13 février 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240212-315883-DE-1-1 Date de télétransmission : 13 février 2024 Date de réception préfecture : 13 février 2024
